

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

ARRETE N° 2026/07

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement
Course cycliste du 29 mars 2026

Le Maire de la Commune de Villeneuve les Sablons,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1987 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'interdiction ministérielle, livre I, 8^{ème} partie, sur la signalisation temporaire prise en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1974,

Vu la demande formulée par le Vélo Club Méruvien d'autoriser le passage sur le territoire de la Commune de Villeneuve les Sablons, de la course cycliste UFOLEP qu'il organise le 29 mars 2026.

Considérant que cette course cycliste va emprunter les rues d'Amblainville, rue de la Trinité et rue de Méru, il y a donc lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1^{er} : Le dimanche 29 mars 2026, de 14h00 à 19h00, pendant toute la durée de la course cycliste organisée par le Vélo Club Méruvien, les « STOP » situés rue de la Trinité débouchant sur la D923 en direction de Méru et rue d'Amblainville seront supprimés.

Article 2 : La circulation sera interdite dans la Rue de Méru D923 dans le sens Villeneuve les Sablons – Méru

Article 3 : La circulation sera interdite sur la D5 - Grande Rue à partir du rond-point de la D205 sur l'accès à Villeneuve les Sablons.

Article 4 : Le stationnement sera interdit le dimanche 29 mars 2026 de 14h00 à 19h00 dans la rue de la Trinité et dans la rue d'Amblainville.

Article 5 : La vitesse sera limitée à 30km/h dans les rues précitées

Article 6 : La sécurité de l'épreuve sera assurée par le Vélo Club Méruvien.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Beauvais
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Méru
- Monsieur le Président du Vélo Club Méruvien

A Villeneuve les Sablons, le 20 janvier 2026

Le Maire,

Christian NEVEU

